



CONSEIL COMMUNAL  
DE  
GILLY

## COMMUNE DE GILLY

### Election complémentaire à la Municipalité du 18 mai 2025 (1er tour)

#### Procès-verbal communal

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste « Gilly, j'y vote, j'y vis » comprenant le nom d'une candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme à la loi du 5 octobre 2021 sur l'exercice des droits politiques (LEDP) et à son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

#### PROCLAME

**Madame Olivia GUYOT UNGER**, née le 11 août 1970, originaire de Genève, domiciliée Route de Tartegnin 16, 1182 Gilly, **élue tacitement Conseillère municipale** pour la fin de la législature 2021-2026.

Par application de l'art. 41 al. 2 LEDP, cette élection tacite entraîne la caducité de l'arrêté de convocation du 18 mai 2025.

Pour le Bureau électoral

Le président du bureau :

  
Jean-Baptiste Page



La secrétaire :

  
Verena Ganz

Toute contestation relative à la préparation, au déroulement ou au résultat de cette élection doit être adressée au préfet dans les trois jours :

- dès la date à laquelle le motif de contestation a été découvert ou aurait pu l'être en prêtant l'attention commandée par les circonstances ;
- dès la publication du résultat du scrutin visé ou la notification de l'acte mis en cause dans les autres cas.

Gilly, le 22 avril 2025